



**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s/C.E.A.**

Multilatérale du mardi 18 février 2025 : présentation des missions confiées à l'Agence Française Anticorruption

Mardi 18 février 2025, le SPS-CEA a été convié à une présentation, en réunion multilatérale, des missions confiées à l'Agence Française Anticorruption (A.F.A).

Madame Isabelle JEGOUZO, la Directrice de l'A.F.A, nous a rappelé que la DAP, depuis 2019 à l'ENAP, a conçu une série de dispositifs à destination des personnels et des établissements ayant pour but de renforcer la prévention et la détection du risque corruptif sur la base des recommandations de l'A.F.A.

Mr Darmanin, Garde des Sceaux, a saisi l'A.F.A, le 31 janvier 2025, dans une lettre de mission afin d'effectuer un audit des mesures et procédures de prévention et détection des risques de corruption déployées par l'Administration Pénitentiaire. L'A.F.A devra rendre, pour le 1^{er} mai 2025, un rapport d'analyse de la situation accompagné des propositions que l'A.F.A jugera utile.

Il faut préciser que l'A.F.A ne fait que de la prévention et de la détection, elle n'a pas le pouvoir d'enquêter. Elle a la vocation d'aider les organismes privés et publics dans la prévention et détection de la corruption active ou passive.

Notre administration fait partie de celles qui sont les plus exposées au risque de corruption du fait du contact direct et parfois quotidien de la population pénale par : les surveillants, les conseillers d'insertion et probation, les personnels techniques pénitentiaire et de la gestion déléguée, sans oublier le corps de commandement et celui des directeurs.

Cet audit va se faire dans 4 établissements visés :

Le C.D Argentan, le C.P de Mont-de-Marsan, le C.P Aix-Luyes et la M.A de Bayonne.

Tous ces établissements ont reçu un questionnaire complet. Deuxième quinzaine de mars 2025, des visites seront organisées dans ces établissements, les agents de l'A.F.A iront à la rencontre de tous les personnels des 4 établissements. Il faudra ensuite produire un rapport et faire des recommandations. Le délai de remise de celui-ci accompagné des préconisations est restreint car fixé au 1^{er} mai.

Initialement, 3 établissements étaient initialement ciblés (**Le C.P de Borgo, le C.P de Condé-sur-Sarthe et l'EPM Marseille La Valentine**) mais la mission s'effectuera sur les 4 établissements cités ci-dessus.

Nous avons été étonnés de constater que dans le choix des établissements visés, il n'y avait aucun établissement de la région parisienne. Les établissements franciliens où sont, en général, affectés les nouveaux agents, fraîchement sortis d'école et qui sont confrontés aux problèmes de logements, de double résidence.

Le recrutement : Il demeure également un problème depuis de nombreuses années.

Notre métier n'attire pas. Les campagnes de recrutements de ces dernières années ont révélé de véritables erreurs de « castings ». La pénitenciaire n'a pas bonne presse !

Il faudra, à un moment ou un autre, construire des places de prisons. On voit bien, actuellement, les effets pervers du phénomène de surpopulation carcérale. Il faudra également dimensionner les ressources humaines car le travail en mode dégradé affecte la vigilance et affaiblit les personnels !

Notre organisation syndicale a rappelé que nous sommes prêts à lutter aux côtés de l'A.F.A lors des bilatérales de rencontres qui seront prévues à cet effet.

N'oublions pas que pour travailler dans de bonnes conditions, il faut une vigilance partagée par tout le monde !

Le 19/02/2025, Pour le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitenciaire.fr/> E-Mail : sps-cea@hotmail.com